

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
17 AOÛT 2005**

MERCREDI, le dix-septième jour du mois d'août deux mille cinq (17 août 2005), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES (19 h 30), à laquelle sont présents :

Monsieur Marcel P. Marchand, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Champlain ;
Monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan ;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Proper ;
Monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice ;
Monsieur Gilles R. Cossette, maire de Saint-Narcisse ;
Monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade ;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes ;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan ;
Monsieur Marc E. Leclerc, maire de Saint-Stanislas ;
Monsieur André Landry, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel P. Marchand.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général ;
Monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement.

2005-08-086

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré en y ajoutant les points suivants : 5.3 Échéancier du schéma d'aménagement, 6.4 Rapport du président du développement culturel, 14.1 L.E.S. de Champlain.

ORDRE DU JOUR

1. Prière ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juin 2005 ;
4. Finances :
 - 4.1 Liste des chèques ;
 - 4.2 Rapports financier et budgétaire au 10 août 2005 ;
 - 4.3 Projet de résolution pour renouvellement d'un emprunt temporaire pour le financement de la fibre optique ;
5. Aménagement du territoire :
 - 5.1 Avis de conformité :
 - 5.1.1 Règlement 2005-460 modification du règlement de zonage de la municipalité de Saint-Maurice ;
 - 5.2 Appui à la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, dossier 342710 CPTAQ concernant la construction d'un réservoir ;
 - 5.3 Échéancier du schéma d'aménagement ;
6. Rapports :
 - 6.1 Rapport du préfet ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- 6.2 Rapport de la réunion du 12 juillet 2005 du comité de sécurité incendie ;
- 6.3 Rapport de la réunion du 3 août 2005 de la Table des Préfets de la Mauricie ;
- 6.4 Rapport du président du comité de développement culturel ;
7. Schéma couverture de risques incendie :
 - 7.1 Adoption du plan de mise en œuvre de la MRC des Chenaux ;
 - 7.2 Adoption des plans de mise en œuvre prévus au schéma de couverture de risques incendies :
 - 7.2.1 Municipalité de Saint-Prosper ;
 - 7.2.2 Municipalité de Champlain ;
 - 7.2.3 Municipalité de Saint-Narcisse ;
 - 7.2.4 Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
8. Politique familiale :
 - 8.1 Municipalité de Champlain (Nomination d'un représentant municipal) ;
 - 8.2 Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade (Nomination d'un représentant municipal) ;
9. Sauvegarde de données Infoteck internet :
 - 9.1 Municipalité de Saint-Prosper (Adhésion au service automatique de sauvegarde de données) ;
 - 9.2 Municipalité de Saint-Stanislas (Adhésion au service automatique de sauvegarde de données) ;
10. Bassin Versant Saint-Maurice (Renouvellement adhésion);
11. Demandes d'appui :
 - 11.1 MRC Montcalm (Résolution pour remplacer le système d'affranchissement et que Poste Canada en assume les coûts) ;
 - 11.2 MRC de la Côte-de-Beaupré (Résolution au sujet des cours d'eau / Soustraire la MRC de cette compétence en regard des T.N.O) ;
 - 11.3 MRC Haut-Richelieu (Résolution concernant Publicité des droits – Intégration de renseignements supplémentaires aux actes et rapports de données d'inscription) ;
12. Correspondance;
13. Pour votre information;
14. Autres sujets qui pourront se présenter sous réserve de l'article 148.1 du Code municipal du Québec :
 - 14.1 LES de Champlain (Jugement favorable)
 - 14.2
15. Période de questions;
16. Clôture de la séance.

Adoptée.

2005-08-087

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JUIN 2005

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 15 juin 2005, tel que rédigé.

Adoptée.

2005-08-088

ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

Il est proposé par monsieur Marc E. Leclerc, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur André Landry, maire de Notre-Dame-du-Mont- Carmel et

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 1863 à 1934 au 17 août 2005 totalisant 285 051,15\$.

Adoptée.

RAPPORT BUDGÉTAIRE

Le rapport daté du 10 août 2005 est déposé suivant l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

2005-08-089

PROJET DE RÉSOLUTION POUR RENOUVELLEMENT D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LE FINANCEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Considérant l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 2004-06-23 destiné au financement des travaux d'installation du réseau municipal de fibre optique et à la participation financière du Gouvernement du Québec dans le cadre du programme « Villages-branchés »;

Considérant qu'en janvier 2005, la MRC des Chenaux a dû emprunter temporairement une somme de 262 464 \$ représentant la part du Gouvernement du Québec puisque celle des municipalités a été entièrement payée à même leur budget annuel respectif;

Considérant que l'analyse par les fonctionnaires du ministère des Affaires municipales du projet de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, incluant la portion des municipalités du territoire de la MRC des Chenaux, n'est encore été terminée;

Il est en conséquence proposé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

que la MRC des Chenaux renouvelle au Centre financier aux entreprises Desjardins de Trois-Rivières, l'emprunt temporaire destiné au financement de la partie gouvernementale pour une période se terminant le 31 mars 2006;

que le préfet et le directeur général soient et sont par la présente autorisés à signer les documents requis à cette fin.

Adoptée.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2005-08-090

AVIS DE CONFORMITÉ RÈGLEMENT 2005-460 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAURICE

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) les municipalités doivent transmettre à la MRC des Chenaux, en temps opportun, tout règlement de modification de leur instrument d'urbanisme requis aux fins de la conformité au schéma d'aménagement ;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Chenaux ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé André Landry, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Michel Groleau, maire de Saint-Prosper, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le contenu du règlement numéro 2005-460 modifiant le règlement zonage de la municipalité de Saint-Maurice, vu sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et donne l'autorisation au directeur général d'émettre et de transmettre le certificat de conformité, tel que prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adoptée.

2005-08-091

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL AUPRÈS DE LA CPTAQ

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a présenté à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 346 d'une superficie de 603,85 m², dans le rang St-Flavien pour la construction d'un réservoir d'eau potable devant desservir la municipalité;

Considérant que ladite commission, conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1), s'adresse à la MRC de Chenaux en vue d'en obtenir une recommandation en regard des critères formulés à l'article 62 de cette loi;

Il est en conséquence proposé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

que la MRC des Chenaux recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'approuver la demande formulée par la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en mai deux mille cinq, dont le numéro de dossier est 342710, pour les motifs suivants :

Ce projet n'apporte aucune contrainte aux activités agricoles et ne peut être réalisé ailleurs sur le territoire de la municipalité.

Adoptée.

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Dépôt d'un nouvel échancier relatif au schéma d'aménagement et de développement, préparé par monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement du territoire.

RAPPORT DU PRÉFET

Monsieur Marcel P. Marchand, préfet, fait part aux membres du conseil de ses activités depuis la séance publique du 15 juin 2005.

Une copie du rapport des activités du préfet suppléant monsieur André Landry, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, est également remise.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE TENUE LE 12 JUILLET 2005

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport du comité de sécurité incendie du douze juillet deux mille cinq (12 juillet 2005) commenté par monsieur Gérard Bruneau, président.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA TABLE DES PRÉFETS DE LA MAURICIE TENUE LE 3 AOÛT 2005

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport de la réunion de la Table des Préfets de la Mauricie tenue à la Ville de La Tuque le 3 août 2005.

COMPTE RENDU DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Monsieur Christian Fortin, président du comité de développement culturel informe les membres du conseil des dernières activités relatives à l'élaboration de notre politique culturelle. Il est question d'une réunion de consultation qui se tiendra en octobre 2005 au cours de laquelle les participants contribueront à dresser un inventaire.

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

2005-08-092

ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE INCENDIE DE LA MRC DES CHENAUX

Considérant qu'en vertu des dispositions contenues aux articles 16 à 18 de la Loi sur la sécurité incendie, la Municipalité régionale de comté des Chenaux doit approuver avant la consultation publique, le plan de mise en œuvre prévu au schéma de couverture de risques en protection incendie;

Considérant la présentation à ce conseil d'un tableau préparé par Monsieur Benoît Beaupré et intitulé « *Évaluation des actions attendues de l'autorité régionale pour atteindre ses objectifs de protection optimales* », détaillant pour les cinq prochaines années les contenus, budget et échéancier de ce plan;

Il est en conséquence proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve ledit plan de mise en œuvre tel que présenté, prévoyant une estimation de dépenses totalisant 336 608\$ pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit;

qu'une consultation publique soit tenue le 14 septembre 2005 à dix-neuf heures et trente minutes dans la salle de délibérations de ce conseil.

Adoptée.

MUNICIPALITÉS AYANT ADOPTÉ LEUR PLAN DE MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

- Municipalité de Saint-Prosper ;
- Municipalité de Champlain ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- Municipalité de Saint-Narcisse ;
- Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

POLITIQUE FAMILIALE - DÉLÉGATIONS

- Municipalité de Champlain (Copie de résolution concernant la nomination de madame Liette Marchand) ;
- Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade (Copie de résolution concernant la nomination de madame Germaine Leboeuf).

SAUVEGARDE DE DONNÉES INFOTECK INTERNET

Adhésion des municipalités de Saint-Prosper et Saint-Stanislas au service automatique de sauvegarde de données.

2005-08-093

BASSIN VERSANT SAINT-MAURICE RENOUVELLEMENT ADHÉSION

Il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Michel Grosleau, et résolu de renouveler l'adhésion 2005-2006 de la MRC des Chenaux au BVSM et d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement requis de 100.\$

Adoptée.

DEMANDES D'APPUI

2005-08-094

MRC MONTCALM

Considérant que Postes Canada a modifié le système d'affranchissement des lettres en 2002;

Considérant que ce changement a obligé certaines municipalités à remplacer leur machine à affranchir afin de s'adapter aux nouvelles normes de Postes Canada;

Considérant que Postes Canada a émis un avis à l'effet que le 31 décembre 2006, il cessera d'effectuer le réglage des machines à affranchir qui ne sont pas conformes aux nouvelles normes touchant la recharge à distance, la sécurité, l'empreinte numérique et la saisie de données;

Considérant que ce changement oblige les municipalités concernées à remplacer une machine souvent encore très performante;

Considérant que les municipalités concernées doivent déboursier un montant important pour l'acquisition d'une nouvelle machine conforme aux normes de Postes Canada;

Il est en conséquence proposé par monsieur André Landry, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC des Chenaux appuie le conseil de la MRC Montcalm dans ses démarches auprès de Postes Canada de sorte que soit défrayé le coût du remplacement des machines à affranchir afin que les municipalités concernées puissent respecter sa décision d'exiger le remplacement des machines à affranchir d'ici 2006.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Les membres du conseil prennent connaissance de ce dossier.

2005-05-095

MRC HAUT-RICHELIEU

**PUBLICITÉ DES DROITS – INTÉGRATION DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
AUX ACTES ET RAPPORTS DE DONNÉES D'INSCRIPTION**

Considérant qu'un rapport de données d'inscription est rempli par les représentants du Bureau de la publicité des droits ;

Considérant que la mention du numéro de matricule de même que l'adresse de correspondance à l'intérieur de l'acte et du rapport de données d'inscription pourrait permettre le traitement informatique automatique d'une grande majorité de documents transmis par courrier électronique pour l'établissement de l'évaluation foncière ;

Considérant que l'ajout de ces renseignements accroîtrait l'efficacité de traitement au sein de plusieurs M.R.C. ou firmes d'experts en évaluation foncière ;

Considérant les démarches entreprises par le conseil de la Municipalité régionale de comté Haut-Richelieu et sa demande d'appui ;

Il est en conséquence proposé par monsieur André Landry, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire Sainte-Anne-de-la-Pérade et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante ;

que le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie le conseil de la M.R.C. du Haut-Richelieu dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin que soit modifiée la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. D-15.1) pour exiger l'intégration du numéro de matricule et l'adresse de correspondance;

que le Code civil du Québec ainsi que la Loi et le Règlement régissant les bureaux de la publicité des droits exigent l'intégration de ces mêmes informations dans le rapport d'inscription des données transmises avec l'acte au long ;

que copie des présentes soit acheminée aux ministres de la Justice, des Ressources naturelles et des Affaires municipales et des Régions ainsi qu'aux députés provinciaux du territoire pour appui.

Adoptée.

CORRESPONDANCE DÉPOSÉE

- Ministre des Affaires municipales et des Régions (Règlement 2005-05-29 visant à modifier le règlement de contrôle intérimaire afin de permettre la reconstruction d'un bâtiment d'élevage détruit par un sinistre, respecte les orientations gouvernementales) ;
- Ministre des Affaires municipales et des Régions (Information concernant le programme d'aide à l'élection du préfet au suffrage universel direct et à sa rémunération est reconduit pour la prochaine période électorale) ;
- Ministre des Affaires municipales et des Régions (La Loi sur les compétences municipales (projet de loi no 62) a été sanctionné le 24 mai dernier et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2006) ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- Ministre des Affaires municipales et des Régions (Enveloppe budgétaire de 124 000 \$ (1^{re} tranche) accordée pour le programme RénoVillage pour la programmation 2005-2006) ;
- Ministre des Affaires municipales et des Régions (Programme d'aide financière aux municipalités régionales de comté, montant de 44 275 \$, 1^{er} versement qui représente la moitié de la subvention);
- Ministère des Affaires municipales et des Régions (Aide financière de 225 953\$ pour l'année 2005-2006, Pacte rural);
- Ministre des Affaires municipales et des Régions (Accusé de réception de la résolution 2005-06-077 concernant l'adoption du règlement 2005-06-31 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 2002-06-02) ;
- Ministre des Affaires municipales et des Régions (MAMR sera responsable de la mise en place de la Politique nationale de la ruralité);
- Ministère de la culture et des communications (Contribution du Ministère pour exercice financier 2004-2005 de 14 000\$ dans le cadre du programme Villes et villages d'art et de patrimoine) ;
- MRC de Portneuf (Copie certifiée conforme du règlement de contrôle intérimaire 277 applicable à la protection des rives, du littoral et des zones inondables) ;
- MRC de Maskinongé (Entrée en vigueur du règlement 179-05 modifiant le schéma d'aménagement révisé) ;
- MRC de Bécancour (Entrée en vigueur du règlement 261 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 229) ;
- Ville de Trois-Rivières (Copies certifiées de l'avis de motion, de la résolution et du règlement sur le plan de gestion des matières résiduelles) ;
- Ville de Trois-Rivières (Copies certifiées de la résolution et du projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement) ;
- Ville de Trois-Rivières (Copie certifiée modifiant le schéma d'aménagement afin d'agrandir l'aire d'affectation urbaine) ;
- Conférence régionale des élus de la Mauricie (Financement du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier- 1^{er} versement de 61 294.20 \$ représentant 60% de l'enveloppe budgétaire) ;
- MRC de Portneuf (Copie de second projet de schéma d'aménagement) ;
- Ministre des Affaires municipales et des Régions (Enveloppe budgétaire de 10 000 \$ accordée pour le programme Logement adaptés pour aînés autonomes (LAAA) pour la programmation 2005-2006) ;
- Conférence régionale des élus de la Mauricie (FIER-SOUTIEN de la Mauricie) ;

À TITRE D'INFORMATION

- Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Analyse de conformité du PGMR de la Ville de Shawinigan) ;
- Ministre des Affaires municipales et des Régions (Les effets du vieillissement sur la gestion des affaires et des services municipaux) ;
- Ministre des Affaires municipales et des Régions (Proportion médiane des rôles d'évaluation foncière en vigueur pour l'exercice 2006) ;
- Union des municipalités du Québec (Projet de règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles et des sols contaminés) ;
- MRC de Portneuf (Regroupement des partenaires municipaux membres du réseau Villes et villages d'art et de patrimoine) ;
- MRC les Maskoutains (Société d'habitation du Québec – Nouvelle entente de gestion suspension) ;
- Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (Rapport annuel 2004-2005) ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Problème d'égouttement au rang St-Louis) ;
- Union des municipalités du Québec (Rapport d'activité 2004-2005 du comité de liaison HQ-UMQ) document disponible sur demande ;
- Municipalité de Saint-Maurice (Copie de résolution concernant l'entretien des ponts sur le territoire) ;
- Ressources humaines et Développement des compétences Canada (Confirmation de la cotisation d'assurance-emploi de l'employeur) ;
- Rapport mensuel de juin de l'agente de développement culturel ;
- Rapport mensuel de juillet de l'agente de développement culturel ;

**AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1
DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC**

SITE D'ENFOUISSEMENT DE CHAMPLAIN

Monsieur Marchand relate les derniers développements relatifs aux contentieux quant à l'acquisition par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, par expropriation, de terrains nécessaires au lieu d'enfouissement de Champlain et sur la contestation de la validité des règlements concernant les déchets ICI (Industriel, commercial et institutionnel).

Dans un premier temps Monsieur Marchand rappelle le récent jugement reconnaissant à ladite régie le droit d'exproprier les terrains qui lui sont nécessaires à la poursuite de ses activités au LES de Champlain.

En ce qui concerne les déchets ICI et plus particulièrement les importants frais juridiques occasionnés par la contestation de la validité des différents règlements municipaux, il semble bien que d'autres frais sont à prévoir et que l'issue de cette saga est incertaine. Cependant, si les villes/MRC de Shawinigan et de Trois-Rivières acceptent de revoir la façon de taxer une compensation pour la cueillette et l'enfouissement des ordures de sorte qu'elle ne soit plus incluse dans le taux de taxe foncière, elles pourraient clairement statuer sur l'obligation de diriger dans l'un des sites de la régie, les déchets provenant des industries, commerces et institutions.

Une rencontre des directeurs généraux des MRC, villes/MRC et du directeur général de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie est prévue pour le vendredi 2 septembre et à cette occasion, il sera notamment discuté de la possibilité pour les villes de moduler leur façon de charger la compensation aux industries, commerces et institutions pour la cueillette, le transport et l'enfouissement de leurs déchets avec comme toile de fond, le bénéfice régional.

Monsieur insiste sur le fait que les membres de la Table des Préfets de la Mauricie s'entendent sur le caractère régional de ce dossier et de la menace que représente les démarches entreprises par Environnement RCI. Les déchets doivent maintenant être considérés comme une ressource et les plans de gestion de matières résiduelles dont la mise en œuvre est prévue pour le début de 2006 constitue une opportunité qui engendra progressivement un changement de mentalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2005-08-096

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures et cinquante-trois minutes (19 h 53), il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET
